



**AVIS PUBLIC
RÉSOLUTION PPCMOI 20-2019
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le lundi 3 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté la Résolution PPCMOI 20-2019 autorisant l'entreposage extérieur sans clôture pour une usine de fabrication de structures en bois, au 235, rue Péladeau, en dérogation au règlement de zonage 2368-2010.

Cette résolution n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 5 juin 2019, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Cette résolution peut être consultée au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant cette résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540

Donné à Magog, le 12 juin 2019.


M^{re} Marie-Pierre Gauthier
Greffière adjointe